

GUIDE

COMMENT BIEN COMPLÉTER
VOTRE **QUESTIONNAIRE**
MiFID

BANQUE TRANSATLANTIQUE
LUXEMBOURG

UN PONT VERS DE NOUVEAUX HORIZONS

Les informations mentionnées dans ce document sont fournies à titre purement indicatif. Ces informations sont publiées sans aucun engagement quant à leur caractère exhaustif, précis et actuel. Elles ne constituent en aucun cas une offre de produits, ni une recommandation ou une incitation à un investissement. La responsabilité de la Banque ne saurait être engagée ni par ces informations, ni par les décisions que toute personne pourrait prendre sur leur fondement. Elles n'ont aucune valeur de conseil juridique, comptable ou fiscal et ne valent que pour le moment où elles ont été données.

SOMMAIRE

MiFID II en bref	4
Le questionnaire MiFID	5
1^{ÈRE} PARTIE	6
Votre situation financière, vos connaissances et votre expérience en matière d'investissement	
Vos connaissances sur les instruments financiers et votre expérience en matière d'investissement	6
Votre situation financière personnelle	6
2^{ÈME} PARTIE	7
Vos objectifs d'investissement et le niveau de risque que vous êtes prêt à accepter	
Impacts de la désignation d'un Délégué	8
Votre situation financière commune	9
Vos objectifs d'investissement	9
Votre tolérance au risque	9
En bref, ce que vous devez compléter	10
L'utilisation des données et les impacts pratiques	12

MiFID II EN BREF

Vous êtes sur le point de compléter votre questionnaire de détermination du profil d'investisseur. Ce questionnaire répond aux exigences de la réglementation MiFID* qui vise une protection renforcée des investisseurs et ainsi, une meilleure compréhension de votre situation financière et de vos objectifs d'investissement.

Dans ce cadre, un certain nombre d'informations sur vous, ou vos comptes, nous sont nécessaires afin de vous accompagner au mieux dans votre relation bancaire.

Ce guide a été conçu pour vous aider à compléter votre questionnaire de détermination du profil d'investisseur.

Les données récoltées seront traitées en toute confidentialité.

* Directive 2014/65/UE et Règlement européen (UE) n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers

LE QUESTIONNAIRE MiFID

Les informations collectées via le questionnaire MiFID portent sur les points suivants :

- Vos connaissances et expériences des instruments financiers ;
- Votre situation financière, ainsi que votre capacité à supporter les pertes ;
- Vos objectifs d'investissement, y compris votre horizon d'investissement ainsi que votre tolérance aux risques.

Le questionnaire MiFID, établi par la Banque, est composé de plusieurs documents distincts permettant de collecter :

- **Des informations qui vous sont propres** (collectées via les questionnaires « Renseignement sur la surface financière » ainsi que « Renseignement sur vos connaissances et expériences », à compléter pour chaque personne susceptible d'agir sur le compte – titulaire, mandataire, représentants, etc.) ;
- **Des informations qui sont propres à votre compte** (collectées via le questionnaire « Renseignement sur les objectifs de placement », à compléter d'un commun accord par tous les titulaires ou représentants agissant au nom et pour le compte du ou des titulaires).

Chaque partie est à remplir selon les cas, par une ou plusieurs personnes, seule ou d'un commun accord.

Vous trouverez ci-après une description des différentes parties et sections composant le questionnaire, ainsi qu'en fin de document, un tableau récapitulatif indiquant, en fonction de votre situation, la ou les parties qui doivent être complétées.

Déterminez votre profil d'investisseur

VOTRE SITUATION FINANCIÈRE, VOS CONNAISSANCES ET VOTRE EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Vos connaissances sur les instruments financiers et votre expérience en matière d'investissement

Cette partie du questionnaire permet de déterminer quels sont les instruments financiers avec lesquels vous êtes familier et dans quelle mesure vous avez eu l'occasion d'effectuer des transactions sur ces types d'instruments. Elle permet à la Banque d'identifier votre capacité à appréhender les risques liés à l'investissement dans chaque type d'instruments financiers.

Votre situation financière personnelle

La Banque est tenue de connaître votre situation financière personnelle, afin de déterminer votre capacité à investir et à supporter les pertes éventuelles liées aux investissements sur les marchés financiers.

Pour déterminer votre capacité à investir, la Banque prendra en compte votre patrimoine global net ainsi que vos revenus et dépenses réguliers.

Par patrimoine global net, la Banque entend vos avoirs déposés en ses livres ainsi que dans tout autre établissement (y compris titres et liquidité), mais également tous les autres biens composant l'actif de votre patrimoine ainsi que vos crédits.

Déterminez votre profil d'investisseur

VOS OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT ET LE NIVEAU DE RISQUE QUE VOUS ÊTES PRÊT À ACCEPTER

Cette partie du questionnaire vise à recueillir les informations qui concernent uniquement ce compte. Ce formulaire sera signé et complété d'un commun accord par :

- Tous les titulaires de compte ;
- Les représentants ayant pouvoir d'agir sur le compte au nom et pour le compte de la personne morale ou de la personne représentée.

Dans le cas d'un compte détenu par une personne morale, d'un compte joint ou de toute autre situation où **plusieurs intervenants** ont le pouvoir d'agir sur un même compte, que ces derniers soient des co-titulaires, des représentants de personne morale ou un mandataire, **vous avez la possibilité de désigner une personne unique en tant que Délégué aux investissements.**

Le Délégué pourra représenter le(s) titulaire(s) dans le cadre des services d'investissement prestés par la Banque Transatlantique Luxembourg. **Seul le Délégué sera habilité à demander et à recevoir des conseils en investissement de la part de la Banque.** Ce dernier sera considéré agir au nom et pour le compte du Client jusqu'à révocation de la désignation. Ainsi, le Délégué désigné devra remplir le document « Renseignements sur les connaissances et expériences financières ».

IMPACTS DE LA DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

1 Le Délégué sera le seul interlocuteur de la Banque dans le cadre du conseil en investissement. Cela ne vous empêchera pas de réaliser des opérations de votre propre initiative, mais tous les conseils ne pourront être donnés qu'au Délégué et reçus que par ce Délégué, en accord avec le pouvoir de représentation que vous lui avez conféré.

2 Les connaissances et expériences du Délégué seront prises en compte pour la détermination du profil d'investisseur. Toutefois, la situation financière ainsi que les objectifs d'investissement et la tolérance aux risques restent ceux du(des) titulaire(s).

Au vu de ces impacts, un mandataire désigné pour votre compte n'est pas automatiquement désigné Délégué. Il convient que vous le désigniez expressément via le formulaire dédié. Par ailleurs, les informations nécessaires relatives au Délégué devront être collectées de la même manière que pour les titulaires, c'est-à-dire, via le questionnaire « Renseignements sur les connaissances et expériences financières ».

La Banque Transatlantique Luxembourg vous invite à contacter votre conseiller si vous souhaitez recevoir des informations complémentaires sur l'impact ou l'intérêt de la désignation d'un Délégué sur votre compte.

Votre situation financière commune

Votre situation financière vous est propre ou peut dépendre du compte pour lequel vous voulez souscrire les services d'investissement. Pour cela, il convient de distinguer différents cas de figure :

- Si vous êtes le seul titulaire du compte ;
- Dans le cadre d'un compte multi-titulaires, que celui-ci soit un compte joint ou un compte indivis, la situation financière peut être déclarée d'un commun accord, une seule fois pour le compte ;
- Dans le cadre d'une personne morale, les représentants doivent ici déclarer d'un commun accord la situation financière de la personne morale ;
- Si vous agissez en tant que représentant d'un mineur ou d'un majeur protégé, cette partie doit être complétée en fonction du patrimoine du mineur ou du majeur protégé représenté.

Vos objectifs et votre horizon d'investissement

Vos objectifs et votre horizon d'investissement correspondent au but que vous souhaitez atteindre, et ce en termes de rentabilité et de durée d'investissement. Ils permettront entre autres de déterminer objectivement quels instruments financiers vous conviennent.

En l'occurrence, les instruments financiers et la composition du portefeuille que la Banque Transatlantique Luxembourg vous conseillera varieront en fonction de votre objectif : protection de votre capital investi, obtention de revenus réguliers ou maximisation du rendement. Dans le même ordre d'idée, une durée d'investissement minimale est souvent nécessaire afin de pouvoir répondre à votre objectif d'investissement. Pour davantage d'information, la Banque met à votre disposition le guide « La bourse et les marchés financiers » et vous invite à consulter ce document sur le site internet de la Banque. Votre conseiller se tient également à votre disposition.

Votre tolérance au risque

En complément de vos objectifs d'investissement, une série de questions vous sera posée afin de déterminer votre tolérance au risque, c'est-à-dire votre capacité subjective de prise de risque et de pertes relatives.

EN BREF

CE QUE VOUS DEVEZ COMPLÉTER

I^{ÈRE} PARTIE

Déterminez votre profil d'investisseur

Vous agissez en tant que :	Informations propres à la personne	
	Vos connaissances sur les instruments financiers	Votre situation financière personnelle
seul titulaire d'un compte	✓	✓
co-titulaire d'un compte	✓	✓
représentant légal pour le compte d'un mineur ou majeur protégé	✓	✗
représentant d'une personne morale	✓	✗
délégué (si différent du titulaire compte)	✓	✗

2^{ÈME} PARTIE
Déterminez votre profil d'investisseur

Vous agissez en tant que :	Informations propres à la personne	
	Votre situation financière (commune)	Vos objectifs d'investissement
seul titulaire d'un compte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
co-titulaire d'un compte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
représentant légal pour le compte d'un mineur ou majeur protégé	<input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾
représentant d'une personne morale	<input checked="" type="checkbox"/> ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/> ⁽²⁾
délégué (si différent du titulaire compte)	<input type="checkbox"/> ⁽³⁾	<input type="checkbox"/> ⁽³⁾

⁽¹⁾ Information relative au mineur ou majeur protégé.

⁽²⁾ Information relative à la personne morale.

⁽³⁾ Le Délégué doit toutefois prendre connaissance des questionnaires complétés par le(s) titulaire(s) de compte.

Toutes les situations n'étant pas reprises ci-dessus, votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information nécessaire.

I PROFIL D'INVESTISSEUR ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT QUELLES DIFFÉRENCES ?

Les informations collectées par le biais du questionnaire MiFID permettront à la Banque de déterminer automatiquement votre profil d'investisseur afin de mettre en place des services d'investissement qui servent au mieux vos intérêts. Une fois votre profil d'investisseur établi, votre conseiller sera en mesure de vous présenter les orientations de gestion les plus adaptées.

En d'autres termes :

- Votre profil d'investisseur est déterminé **pour vous** par la Banque sur base de vos réponses et permet d'encadrer les services d'investissement et les instruments financiers qui peuvent répondre à vos attentes et à vos besoins ;
- Votre orientation de gestion est déterminée **par vous** en ligne avec votre profil d'investisseur et correspond à la politique et aux placements auxquels vous souhaitez souscrire pour un compte donné.

Les profils d'investisseur	
SÉCURITAIRE	La Banque n'offre pas de solution d'investissement pour ce profil.
DÉFENSIF	Votre appétence aux risques est faible. Vous privilégiez la sécurité et évitez tout risque. La protection du capital l'emporte sur tout. Vous préférez des investissements offrant un rendement garanti ou prévisible.
ÉQUILIBRÉ	Votre appétence aux risques est mesurée. La protection du capital investi a moins d'importance pour vous. Vous acceptez de subir des fluctuations modérées de votre capital investi.
DYNAMIQUE	Votre appétence aux risques est élevée. Vous mettez l'accent sur la performance plutôt que sur la protection du capital. Vous acceptez de subir des fluctuations significatives de votre capital investi.
OFFENSIF	Votre appétence aux risques est très élevée. Vous recherchez l'accroissement du capital. Vous acceptez une volatilité très importante du capital investi.

Les orientations de gestion

DÉFENSIF	<p>Vous visez une performance supérieure au rendement monétaire tout en profitant d'une protection significative de votre capital. Vous acceptez le fait de devoir investir dans des produits présentant un risque plus élevé pour obtenir un rendement attractif sans pour cela devoir exposer votre capital à des risques élevés. Vous souhaitez investir principalement sur une devise. Le portefeuille est composé en majeure partie de placements obligataires diversifiés et d'une proportion minoritaire investie en actifs plus dynamiques.</p>
ÉQUILIBRÉ	<p>Votre stratégie est caractérisée par un équilibre entre rendement et risque. Vous recherchez à la fois un revenu régulier et une croissance de votre portefeuille. Aussi, sans prendre de risques spéculatifs, vous acceptez toutefois de prendre un risque calculé sur votre capital pour tenter d'obtenir des rendements plus élevés. Votre portefeuille peut être composé d'actifs libellés en devises étrangères et la pondération entre actifs dynamiques et actifs plus conservateurs y est plus ou moins similaire.</p>
DYNAMIQUE	<p>Votre stratégie consiste à rechercher un fort potentiel de croissance à long terme. Vous avez une bonne connaissance des marchés financiers et de leur fonctionnement. Vous visez une performance supérieure et acceptez donc d'investir sur des actifs dynamiques. Vous êtes conscient(e) que la valeur des actifs dynamiques peut fluctuer à court terme et vous considérez le recul temporaire de vos positions comme une opportunité d'achat. Le portefeuille est investi au niveau international dans différentes classes d'actifs et la proportion d'actifs dynamiques y est relativement importante.</p>
OFFENSIF	<p>Vous donnez la priorité à la plus-value de votre portefeuille. Vous êtes conscient que cette croissance n'est pas rectiligne et que des fortes variations de valeur peuvent se produire. Vous avez une très bonne connaissance des marchés financiers et de leur fonctionnement. Vous ne craignez pas les actifs dynamiques voire spéculatifs, les marchés émergents ni les secteurs économiques risqués. Vous considérez le recul temporaire de vos positions comme une opportunité d'achat. Le portefeuille peut être en grande partie investi en actifs très dynamiques.</p>

2 LA CATÉGORISATION EN TANT QUE CLIENT NON PROFESSIONNEL OU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de MiFID, une application différenciée des règles de conduite et du niveau de protection est opérée selon votre catégorisation client au sein de la Banque. Il existe trois catégories de client :

- **La catégorie des clients de détail** est la catégorie par défaut pour les clients personnes physiques et les personnes morales non professionnelles du secteur financier. Ces clients bénéficient du niveau le plus élevé de protection, qui se traduit notamment par la communication d'informations détaillées avant et/ou après chaque transaction et d'une appréciation précise et approfondie des connaissances et expériences.
- **La catégorie des clients professionnels** comprend à la fois des personnes morales professionnelles du secteur financier, classifiées comme professionnelles par défaut (telles que des banques, les fonds d'investissement, les compagnies d'assurance, etc.), et d'autre part, des clients pouvant être traités, sous conditions, comme professionnels à leur demande. Les clients de cette catégorie ont une protection inférieure par rapport aux clients de détail.
- **La catégorie des contreparties éligibles** délimite encore au sein de la catégorie des clients professionnels un groupe spécifique de clients. Les clients peuvent obtenir cette classification uniquement dans le cadre de la fourniture des services d'investissement d'exécution d'ordres pour le compte de clients, d'exécution d'ordres pour compte propre ou de la réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers. Ces contreparties disposent du niveau de protection et de transparence le moins élevé par rapport aux autres catégories de clients.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour plus de renseignements.

3 L'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION OU DU CARACTÈRE APPROPRIÉ

Le niveau de protection dont vous bénéficiez dépend de votre catégorisation, ainsi que du type de service que vous avez sélectionné.

L'évaluation de l'adéquation de votre portefeuille

Dans le cadre d'un mandat de gestion ou d'une convention de conseil en investissement, la Banque s'assure que l'instrument financier ou la transaction à exécuter ou recommandée par la Banque correspond à votre orientation de gestion. Cette évaluation sera effectuée au niveau du portefeuille avant la réalisation de la transaction.

Si l'instrument financier ou la transaction ne correspond pas, la Banque :

- ne réalisera pas la transaction dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire.
- ne vous recommandera pas ladite opération dans le cadre d'une convention de conseil en investissement.

L'évaluation du caractère approprié de la transaction

Dans le cadre d'un service d'investissement autre qu'un mandat de gestion ou d'une convention de conseil en investissement, le niveau de protection dont vous bénéficierez variera selon le type d'instrument financier. Selon le caractère complexe de l'instrument, la Banque vérifiera si la transaction est appropriée en vertu de vos connaissances et de votre expérience, et vous avertira si tel n'est pas le cas pour l'instrument en question. Il vous reviendra de décider de maintenir votre ordre ou non. Cette opération sera dès lors exécutée sous votre responsabilité. La Banque met à votre disposition sur son site internet le guide « La bourse et les marchés financiers » afin de vous aider à appréhender et à identifier les instruments financiers dits complexes et ceux considérés comme non complexes.

4

VOS PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DURABLE ET RESPONSABLE

Afin de pouvoir déterminer vos préférences relatives à l'investissement durable et responsable dans le cadre de vos investissements, la Banque a mis en place un second questionnaire qui viendra compléter votre profil d'investisseur. Cette évaluation permettra de déterminer l'importance que vous accordez aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») et ainsi d'orienter la composition de votre portefeuille et de vous proposer ou recommander, toujours dans le respect de vos objectifs et besoins, des instruments adaptés et cohérents avec ces préférences ESG.

À défaut de réponse à ce questionnaire, la Banque considérera par défaut que votre profil ESG est « Neutre », ce qui signifie que la considération des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance de vos placements est non essentielle dans la composition de votre portefeuille, et ne sera retenue que si celle-ci contribue à la stratégie d'investissement et/ou afin de tirer parti d'opportunités de marché ; sans que cela ne modifie pour autant les objectifs préalablement déterminés pour vos investissements.

Pour plus d'informations sur la méthode de considération des critères ESG par la Banque et les impacts de vos préférences ESG sur votre portefeuille, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel ou encore, à vous rendre sur le site internet de la Banque, www.banquetransatlantique.lu.

5

IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION DE DONNÉES EXACTES ET À JOUR

La Banque attire votre attention sur l'importance de communiquer des informations précises et exhaustives, reflétant au mieux votre situation. Toutes ces informations serviront de base à la détermination de votre profil d'investisseur, permettant à votre conseiller de vous recommander le service le mieux adapté, mais aussi les instruments financiers et la stratégie de placement les plus adéquats. Il est également important que les données détenues par la Banque soient les plus exactes et à jour possibles. Il est ainsi de votre responsabilité d'avertir la Banque si une des informations communiquées n'est plus correcte.

À défaut, la Banque ne peut pas garantir l'adéquation, voire la fourniture, de certains services, tels que les services de gestion de portefeuille et de conseil en investissement.

Pour obtenir davantage d'informations sur MiFID et ESG,
la définition de votre profil d'investisseur, ou si vous souhaitez
être accompagné pour compléter votre questionnaire,
n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG

17, Côte d'Eich - BP 884 - L 2018 Luxembourg
T +352 46 99 89 1
E btl@banquetransatlantique.lu
Société anonyme - RC Luxembourg B31730
2022/09